

AIDE INCITATIVE A L'AMENAGEMENT DE VOTRE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE DE PLAINE ANNEE 2026



NOM / Prénom :

Conditions de validité du dossier :

- Etre affilié en tant que territoire à la FDC Meuse ;
- Et / ou être détenteur d'un plan de chasse Petit Gibier.

Raison sociale :

N°	Liste et conditions des postes subventionnés	Réalisation sur votre territoire	Nbr de points attribués par poste	Partie réservée à la FDC Meuse	
				Nbr de Points	Observations
1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
1	Agrainoirs Petit Gibier : Entretien et alimentés régulièrement*	Nbr :	10 pts par agrainoir (300 pts maxi)		* Carte au 1/25000 de localisation à joindre au dossier
2	Couvert à gibier : JEFS, Cultures, ... (Parcelle de 10 ares minimum)	Nbr :	100 pts par parcelle		
3	Abri artificiel Anti-Rapace	Nbr :	5 pts / abri (100 pts maxi)		
2 REGULATION DES PREDATEURS					
4	Régulation des prédateurs par le piégeage : Bilan de capture annuel attestant de trois mois d'activités de piégeage minimum	Nbr de piégeurs :	200 pts / piégeur (600 pts maxi)		
Noms des piégeurs :					
5	Régulation des prédateurs par déterrage : Attestation de l'équipage de déterrage	Nbr de journées :	100 points		
6	Régulation des prédateurs par tir : Bilan annuel attestant de l'activité du Garde Particulier	Nbr de G.P. assermentés:	100 points		
Noms des gardes particuliers :					
3 GESTION DES POPULATIONS					
Ces points sont conditionnés à l'obligation de réguler les prédateurs					
7	Adhésion à un contrat FDC 55 « Petit Gibier »	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	100 points		
8	Adhésion à un GIC « Petit Gibier »	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	50 points		
9	Opération de repeuplement du Faisan : Lâcher de 40 faisandeaux minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	5 pts par faisandea		
10	Opération de repeuplement de la Perdrix Grise : Lâcher de 40 perdreaux minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	5 pts par perdreau		
11	Opération de repeuplement du Lapin : Lâcher de 10 lapins minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	5 pts par lapin		
12	Zone en plan de chasse « Lièvres »	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	50 points		
					TOTAL POINTS
					VALEUR DU POINT <i>Sera connue seulement à la réception de tous les aménagements</i>
					TOTAL DE LA SUBVENTION*

Dossier à renvoyer au plus tard le 31 août 2026 à l'adresse suivante :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE
27 rue Dom Ceillier – CS 20932 – 55014 BAR LE DUC Cedex
Mail : fdc55-contact@chasseurdefrance.com